

Bulletin Cadres UNSS

- Septembre 2021 -

Réalisé par nathalie.francois@snepfusu.net



Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public (fédération Syndicale Unitaire) // 76, rue des Rondeaux - 75020 Paris



Le SNEP FSU à vos côtés pour relancer le sport scolaire

Après 4 années au « régime Blanquer », l'EPS et le sport scolaire n'ont pas été particulièrement « à la fête » ! Depuis l'arrivée de notre ministre et président de l'UNSS, 771 postes EPS (en établissement et zones de remplacement) ont été supprimés alors qu'on enregistre 87 224 élèves de plus ; l'horaire EPS a été abaissé en LP ; l'option facultative HNSS a disparu ; le plan mercredi et le 2S2C ont été institués mettant ainsi en concurrence les AS et le périscolaire et l'extra-scolaire ; la réforme des lycées, particulièrement la complexité engendrée par les emplois du temps, conduit de plus à plus à la préemption des mercredis après-midi au détriment de l'AS et de l'UNSS. Dans cette réforme et pour la voie générale, il aura fallu toute la pugnacité du SNEP-FSU pour obtenir la création d'un enseignement de spécialité éducation physique, pratiques et culture sportives (EPPCS). Mais avec 1 à 3 lycées par académie, c'est loin d'être suffisant. Quant au bac pro métiers du sport, l'unité facultative « secteur sportif » (UFSS) devrait être implantée dans quelques LP, mais les élèves n'obtiendront que 2 unités sur les 4 nécessaires à l'obtention du BPJEPS, la formation des 2 autres unités devrait être payante... nous avons questionné la DGESCO à ce sujet mais nous avons reçu une fin de non-recevoir !

Depuis le début de la crise sanitaire le SNEP FSU n'a eu de cesse d'exiger des mesures de protection des personnels et des élèves tout en revendiquant la préservation d'une EPS et d'un sport scolaire de qualité. A la demande du SNEP FSU, le ministère a fini par publier 4 scénarios qui permettent de disposer dès la rentrée de repères essentiels. Mais pour le SNEP FSU, la pratique de l'association sportive se faisant dans le cadre de groupes constitués sur la base du volontariat, les notions de niveaux et de non-brassage doivent disparaître. Puisqu'elle est autorisée dès la rentrée, la reprise des rencontres inter-établissements, dans le cadre d'un protocole spécifique à l'UNSS, doit être fortement encouragée et affirmée.

Nos élèves ont besoin d'activité physique et de rencontres sportives et artistiques construites autour des APSA, les animateurs d'AS et les cadres UNSS en sont convaincus. Il est de notre responsabilité de favoriser et d'organiser la pratique des licenciés UNSS pour qu'elles et ils s'inscrivent en nombre dans nos AS et participent aux événements sportifs que nous saurons mettre en œuvre tous et toutes ensemble. Plus que jamais, faisons preuve d'un volontarisme à toute épreuve, nous le devons à nos élèves. En unissant toutes nos forces, notre objectif commun est de remettre l'UNSS et les AS en avant !

Enfin, le SNEP FSU vous invite à répondre nombreuses et nombreux à l'appel de la FSU, CGT, FO et Sud Education à la grève le 23 septembre prochain « Pour un plan d'urgence dans l'éducation, pour les postes, les salaires, l'amélioration des conditions de travail ».

BONNE REPRISE A TOUTES ET A TOUS

nathalie.francois@snepfusu.net - camille.jacques@snepfusu.net

BIENVENUE ! Comme à chaque rentrée, de nouvelles et nouveaux collègues cadres UNSS vont rejoindre des services en territoire ou à la Direction nationale. Le SNEP FSU leur souhaite la bienvenue et les assure qu'elles et ils recevront le meilleur accueil professionnel, convivial et militant en région comme au plan national. Ensemble nous travaillerons au sport scolaire de demain !

Retour sur l'année 2020-2021

Les 3 scénarios de l'UNSS

Les 3 scénarios élaborés lors du séminaire de l'été 2020 ont mis en difficulté les AS comme les cadres. Ici et là, les interprétations sont allées bon train avec pour conséquence des mises à l'arrêt injustifiées de certaines AS et l'interdiction de rencontres malgré des protocoles « sécurisés » que vous, cadres UNSS avez su proposer. Les sur-prescriptions de chefs d'établissement, d'IA-IPR, d'IA-DASEN ou Recteurs ont été très préjudiciables au fonctionnement du sport scolaire dans son ensemble. Pour la rentrée 2021, il est indispensable d'uniformiser les consignes afin d'éviter les imbroglios que nous avons connus depuis septembre 2020.

Lors de l'AG UNSS du 8 juin, le SNEP-FSU a donc demandé que les 3 scénarios de l'UNSS soient complétés à la rentrée par **des règles communes** à tous les territoires et compréhensibles par tous (animateurs d'AS, chefs d'établissement, cadres UNSS, autorités rectorales), **des précisions** sur les niveaux de prise de décision et de responsabilité pour les organisations UNSS. Espérons que nous serons entendus !

Les limites des projets en distanciel

Le Trophée des AS

Beaucoup d'énergie a pourtant été déployée par les DNA et les responsables techniques pour proposer les « défiches » ainsi que par les cadres en territoires pour un bilan bien médiocre : une cinquantaine d'AS inscrites et un millier d'élèves qui ont adhéré ; 22 des 44 activités proposées ont réuni de 0 à 3 AS ! La récompense qui consistait à participer au Tour de France a été annulée pour cause de COVID et remplacée par un séjour à Paris (visites, échanges et activités au programme... Espérons d'ailleurs que sous le terme activités il y aura bien des APSA !). La direction nationale UNSS aurait sans doute été mieux inspirée en soutenant les services déconcentrés qui ont organisé, dans le respect strict des protocoles sanitaires, des rencontres inter-établissements en présentiel.

Les Jeux des Jeunes

Les AS auraient presque pu croire à un poisson d'avril 2021 de la part de la DNUNSS et du CNOSF en découvrant les objectifs de ce programme tant le contenu proposé *BOUGER et ÉDUQUER* est loin des pratiques sportives et artistiques !

Ces Jeux méritaient d'autres contenus bien plus ambitieux et ancrés dans les pratiques sociales et culturelles. Il aurait été possible d'intégrer dans le programme des APSA adaptées aux protocoles sanitaires. L'UNSS en régions en a d'ailleurs proposé toute l'année chaque fois que cela était rendu possible. Pourquoi la direction nationale ne s'en est pas inspiré ? Ce ne sont pas de tests de forme et de quiz dont nos élèves ont besoin, mais d'une pratique sportive et artistique régulière qui leur permette de ne pas s'exposer aux risques de sédentarité, de s'épanouir, de créer du lien avec les autres dans les entraînements comme lors des rencontres et de développer de nouvelles capacités.

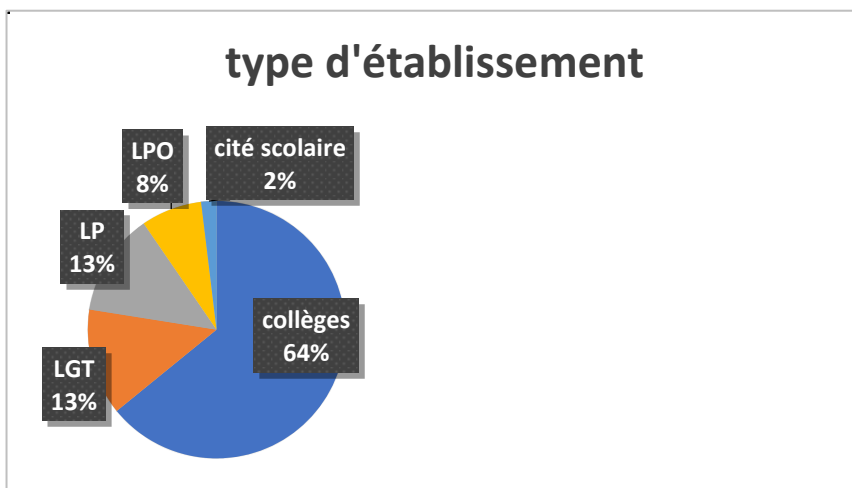
En tout cas c'est ce que le SNEP-FSU aurait porté s'il avait été consulté sur les contenus de ces « Jeux des Jeunes ». C'est ce qui avait d'ailleurs été prévu lors des instances... Et cela aurait été nettement plus porteur de sens par rapport à l'héritage des JOP 2024.

Gouvernance et communication

Dès la fin de l'année scolaire 2019-2020, le SNEP-FSU a alerté la DGESCO sur les difficultés multiples rencontrées à tous les niveaux de la structure, se traduisant principalement par un mal-être de nombre de cadres aussi bien à la DN qu'en territoire ; difficultés que nous avons évoquées lors de nos déclarations dans les instances nationales tout au long de l'année 2020-2021. Nous avons rencontré, à notre demande, la directrice nationale pour évoquer ce sujet le 2/12/20. Lors du CA d'avril, nous avons rappelé l'importance de prendre en compte les demandes et interrogations soulevées par le collectif des cadres UNSS SD SR regroupant plus de 100 collègues. Nous y avons proposé que la DGESCO participe à la réunion intra-académique du mois de mai afin d'apaiser les tensions et renouer avec un dialogue devenu quasi impossible... Espérons que cette nouvelle année débutera avec un travail plus collégial et concerté et une meilleure communication.

L'enquête SNEP FSU sur le fonctionnement des AS en 2020-2021

Des établissements de 25 académies (sur 31) ont répondu à notre enquête



A NOTER

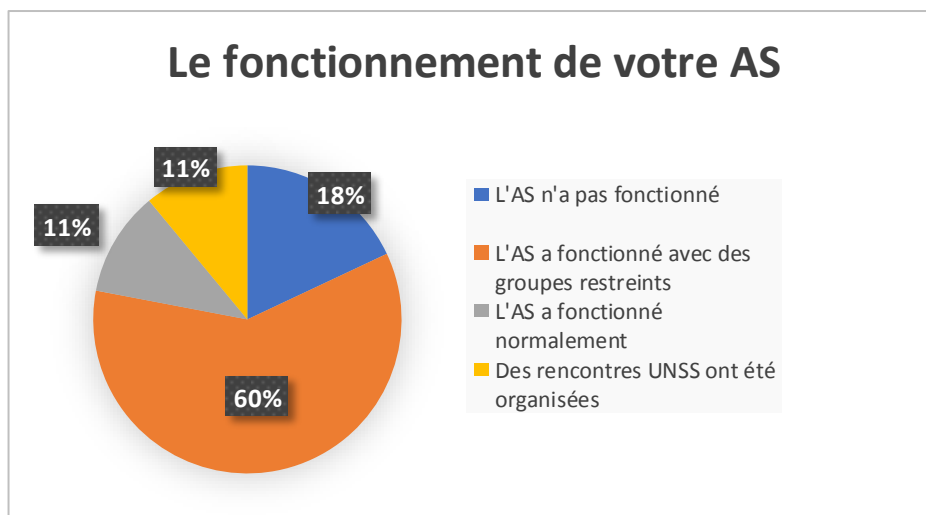
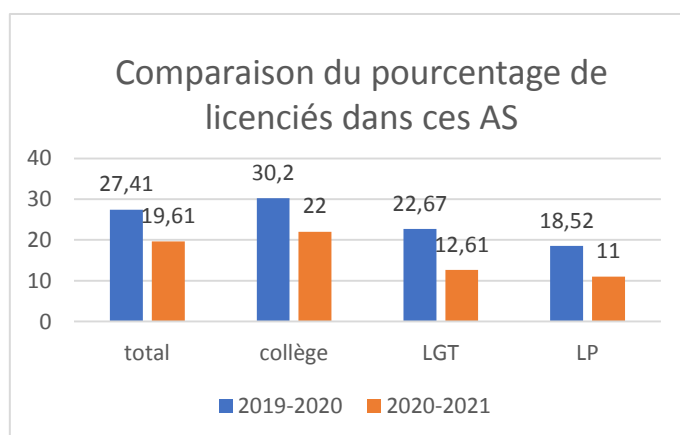
L'UNSS nationale annonce une baisse moyenne de 32% des licenciés pour l'année 2020-2021 soit un total final de 785 089 licencié-es (1 138 687 en 2019-2020)

Cette répartition des réponses est représentative des types d'établissement sur le territoire.

A noter : Les AS répondantes ont un % de licenciés 2019-2020 plus élevé que la moyenne nationale.

La baisse a été plus importante dans **les lycées et les LP avec une baisse de plus de 40% en moyenne** mais qui a pu atteindre 80% dans certains établissements. La crise sanitaire a été un catalyseur de cette chute mais ce n'est pas la seule explication. La mise en place de la réforme Blanquer avait déjà impacté le fonctionnement des AS de lycée.

Dans les collèges la baisse a été moindre : de l'ordre de 27% en moyenne.



18% des AS n'ont pas pu fonctionner du tout de septembre à juin ! Les raisons évoquées relèvent de 3 ordres :

- Refus du chef d'établissement (32%)
- Fermeture des installations sportives (72%)
- Le protocole sanitaire : mise en place des demi-jauges, non brassages, programmation des APSA qui ont entraîné une désertion de l'AS (36%)

Très peu de rencontres UNSS ont eu lieu (11% des répondants).

Le Bilan financier 2020

Au regard du contexte sanitaire et de l'annulation de nombreuses organisations UNSS, le SNEP FSU a demandé dès le mois d'octobre une aide vers les AS au travers de 2 axes :

- 1) Un meilleur taux de remboursement des transports (60 à 100%) et/ou la dotation de matériels et équipements ;
- 2) Une réduction de 20% du contrat licences 2020-2021 à appliquer sur le prélèvement de décembre (donc sur l'exercice 2020). Or, ce sont seulement 10% de réduction qui ont été adoptés.

Le bilan 2020 affiche un **résultat final excédentaire de 6.9 M€**. Force est de constater que le SNEP FSU ne s'était pas trompé. Les AS auraient pu être aidées bien plus tôt dans l'année scolaire et l'excédent bien moindre. Nos propositions auraient permis de redonner confiance en la structure UNSS aux AS en montrant qu'elle ne thésaurise pas, mais bien qu'elle pouvait impulser les dynamiques !

Pour cette raison, **le SNEP FSU et les élus des AS se sont abstenus sur le vote** du compte de résultat 2020 qui a été adopté avec 63% des voix pour et donc 37% d'abstention à l'AG du 8 juin 2021.

Le budget prévisionnel 2021

Toujours en raison du contexte sanitaire et des perturbations des activités, notamment des annulations probables de nombre de rencontres et événements UNSS, le SNEP-FSU a considéré ce budget « hors sol ». L'apport des AS (participation aux rencontres et championnats) ainsi que les sommes attribuées aux crédits d'animation, ont été largement surestimées selon nous.

Pour cette raison **le SNEP FSU, comme les élus des AS ont voté contre ce budget** qui a recueilli 53% des voix pour, 39% contre et 8 % en abstention à l'AG du 5 février 2021.

Les décisions prises pour la réaffectation des 6.9 M€ d'excédent 2020

Le SNEP-FSU était favorable à ce que la majeure partie de l'excédent revienne directement aux AS via une aide exceptionnelle pour le paiement du contrat (5.4M€) et une augmentation des crédits d'animation (1.5M€).

La direction nationale a proposé la répartition suivante qui a été soumise au vote de l'AG le 8 juin 2021 :

- 2.4 M€ remise sur le contrat licences 2021-2022,

- 3 M€ vers les crédits d'animation 2021,
- 0.5 M€ consolidation de postes de droit privé (secrétaires),
- 1 M€ conservés en fonds propres.

Le SNEP-FSU s'est abstenu sur cette nouvelle proposition faite en séance car il nous paraît illusoire de prévoir autant pour les crédits d'animation.

Aider davantage les AS à se « refaire une trésorerie » en décidant une nouvelle aide exceptionnelle plus conséquente aurait été bien plus judicieux.

Résultat des votes : 49 voix pour et 9 abstentions dont les 5 voix du SNEP FSU.

Les aides exceptionnelles au paiement du contrat licences en période Covid

Dès juin 2020 et dans toutes les instances qui ont suivi, le SNEP-FSU a œuvré pour que l'UNSS prenne des dispositions financières exceptionnelles pour aider les AS. En plus de l'annulation de l'augmentation de 1% du prix de la licence adoptée à l'AG du 30 juin 2020 (victoire du SNEP-FSU), notre action a payé.

Contrat 2020-2021 : réduction de 25% pour toutes les AS (y compris les AS affiliées après le 25 novembre pour lesquelles nous avons obtenu qu'elles bénéficient elles aussi de la réduction).

Contrat 2021-2022 : réduction de 66% pour toutes les AS de lycées et de 34 % pour les AS de collèges.



Budgétaires

Bilan des subventions de l'ANS 2021

Concernant les AS

Fonds de solidarité : les dossiers étudiés représentent 56% des demandes ; 44% concernent le développement de la pratique (projets inclusion, organisation d'évènements pour un district, zone de revitalisation rurale). Ce sont finalement 206 AS (sur 264 demandes) qui ont été aidées à hauteur de 1000€ ou 1500€. Certaines AS n'ayant pas réussi à finaliser leur inscription sur « Compte Asso » n'ont pas pu bénéficier de cette aide. Par conséquent 30 000€ ont été « perdus ».

Commission déontologie (tous les autres projets) : 416 actions ont été soutenues pour un montant moyen de 1 290€.

Concernant les services

Projets départementaux : 221 actions subventionnées à hauteur de 2 650€ en moyenne.

Projets régionaux : 75 actions subventionnées pour une moyenne de 4 245€.

Le SNEP FSU tient à remercier particulièrement les cadres pour leur disponibilité et leur aide précieuse dans l'accompagnement des AS dans leurs démarches

Travail autour de l'évolution du contrat licences

Réclamé de longue date par le SNEP-FSU, le travail autour du contrat licences a enfin débuté. Les modifications devraient être votées en AG l'an prochain pour une mise en application à la rentrée 2022.

Une première réunion a réuni la commission le 31 mai dernier. Elle a permis de faire un premier bilan de l'enquête qui a été menée cette année de manière très disparate selon les territoires.

Un simulateur de calcul a été mis en place afin de jouer sur différents paramètres du contrat : type d'établissement, éducation prioritaire ou non, effectifs, paramètre de calcul collège/LGT/LPO/LP. Cela nous permet de chiffrer plus précisément le coût des éventuelles modifications du contrat-licences.

Le SNEP-FSU a demandé que soit ajouté à ce simulateur une évaluation des coûts du passage du contrat personnalisé au contrat accompagné pour les AS qui ont moins de licenciés que le nombre de licences dont elles doivent s'acquitter. Une 2^{ème} réunion était programmée le 25 juin mais elle a été reportée au 17 septembre...



ATTENTION. Il faut bien différencier ce travail sur le contrat licences, qui va faire évoluer les modalités d'achat des licences pour les années à venir, des réductions exceptionnelles décidées en raison du contexte COVID en 2020-2021 et 2021-2022.

Les propositions du SNEP FSU

- A. La possibilité chaque année pour les AS qui en feraient la demande, de passer du contrat normal au contrat accompagné et inversement (réversibilité), ou encore d'acheter des licences individuelles
- B. L'abaissement de 2 points du paramètre de calcul du contrat pour tous les lycées
- C. Maintien de :
 - « Gratuité » du contrat pour les EREA, établissements spécialisés, AEFÉ etc.
 - Contrat « offert » la 1^{ère} année pour les nouvelles AS.
 - ½ contrat pour les REP+ et les LP de l'EP. Nous sommes favorables à l'extension de cette mesure à tous les établissements de l'EP.

Quel programme

CE QUE PRÉVOIT L'UNSS	L'APPRÉCIATION ET LES EXIGENCES DU SNEP-FSU
<p>Le plan scénarisé de l'UNSS : les 3 scénarios « COVID ».</p> <p>La Directrice nationale nous a affirmé à plusieurs reprises qu'il était parfaitement adapté et qu'il repose sur des principes et non des directives.</p>	<p>Sans directives nationales concernant les rencontres et compétitions, les principes du plan scénarisé de l'UNSS 2020-2021 ont été interprétés diversement selon les territoires mais également selon les niveaux de responsabilité (IA-DASEN/Recteurs ; IA-IPR ; cadres UNSS) et ce parfois avec des prises de décision unilatérales et sans concertation !</p> <p>Pourtant, seul le préfet peut interdire/limiter les rencontres et manifestations. Cela nous a été bien précisé le 12 octobre 2020 par la Directrice nationale puis à nouveau confirmé par le représentant du ministre le 8 juin 2021.</p> <p>Pour le SNEP-FSU, ces 3 scénarios ne doivent souffrir d'aucune interprétation et répondre aux mêmes règles et consignes.</p> <p>Pour 2021-2022, ils doivent être complétés par des éléments essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A quel moment on passe d'un scénario à un autre ? - Qui a la prérogative pour prendre la décision de ce passage ?
<p>Il n'y aura pas de protocole UNSS.</p> <p>Ce que dit la DN UNSS : les APSA sont trop nombreuses !</p> <p>Les repères pour l'EPS de l'Education nationale en contexte COVID doivent être la règle.</p>	<p>L'absence de protocole clair a mis les animateurs d'AS, les chefs d'établissement-présidents d'AS et les cadres UNSS dans les plus grandes difficultés toute l'année dernière.</p> <p>Les repères EPS qui se sont succédés l'an dernier sont arrivés bien trop tardivement à chacune des nouvelles étapes de retour en classe.</p> <p>Les interprétations possibles du « brassage » ont été une réelle difficulté pour les AS.</p> <p>Pour le SNEP-FSU, les AS doivent être considérées comme un groupe constitué comme le peuvent être les groupes de langues, de spécialités etc.</p> <p>A l'AG du 8 juin, le représentant du ministre s'est engagé à ce qu'un travail soit fait en ce sens pour la rentrée... Si nous ne sommes pas entendus, nous interviendrons à nouveau.</p>
<p>La Journée Nationale du Sport Scolaire 2021 du 22/09 a pour thème le développement durable.</p> <p>Ce choix concerté entre le ministère de l'EN et la Direction nationale UNSS nous a été confirmé le 8 juin dernier.</p>	<p>Totalement hors contexte !!</p> <p>Pour le SNEP-FSU, la JNSS doit s'appuyer en tout 1^{er} lieu sur des activités sportives et artistiques (tournois, initiations, rencontres).</p>
<p>En 2022, les championnats de France établissements lycées Filles ; lycées cadets et juniors de Handball, Football, Futsal et Rugby ne seront pas organisés.</p> <p>Ils seront remplacés par les Jeux des Lycées Sports Collectifs (Beach Handball, Beach Soccer, Rugby à 5). Les équipes seront paritaires (filles et garçons).</p> <p>Les festivals artistiques à finalité nationale sont biannuels.</p> <p>Années paires pour les Arts du cirque, années impaires pour la Danse chorégraphiée.</p>	<p>Le SNEP-FSU a vivement contesté cette partie du règlement fédéral. En effet, ce sont 25 % des pratiquant.es d'AS de lycées qui seront concernés par la suppression des championnats de France lycée établissement.</p> <p>A noter que cette décision, prise avant la crise COVID, risque fort d'aggraver encore la perte de licencié.es des AS de lycées qui ont été particulièrement impactées par les 18 mois qui viennent de s'écouler.</p> <p>Le SNEP-FSU interviendra à nouveau pour exiger le retour de ces championnats établissement lycées par activité.</p> <p>Le SNEP-FSU conteste également le fait que les festivals pour les activités artistiques ne soient organisés qu'une année sur deux. Ces activités, comme leurs pratiquant.es, devraient être traitées et reconnues comme les autres APSA.</p>

D'après un rapport de l'UNSS en 2019 en vue de la rédaction du PNDSS 2020-2024 :

- L'esprit d'équipe (53%) ainsi que la rencontre et l'échange (33%) sont les messages les plus retenus par les élèves licenciés.
- Les parents aspirent à ce que ces mêmes valeurs soient encore plus défendues par l'UNSS (respectivement 44% et 33%).
- Sur le rôle joué par les rencontres, chefs d'établissements et enseignant.es d'EPS répondent qu'elles représentent un temps d'échange et de partage de 67%.

LE MESSAGE EST CLAIR !

pour 2021-2022 ?

CE QUE PRÉVOIT L'UNSS	L'APPRÉCIATION ET LES EXIGENCES DU SNEP-FSU
<p>Les Plans Académiques de Développement du Sport Scolaire (PADSS) et Plans Départementaux de Développement du Sport Scolaire (PDDSS)</p>	<p>Ils devaient être débattus, présentés et votés dans les Conseils Départementaux et Régionaux de l'UNSS (CDUNSS et CRUNSS). La crise sanitaire n'a pas permis aux instances de se réunir en présentiel, ni même parfois en visio-conférence. Les plans de développement n'ont pas été les centres de gravité des préoccupations et nous le comprenons parfaitement. Ce travail doit néanmoins reprendre rapidement et dans une plus grande concertation.</p>
<p>Les crédits d'animation. 17.6 M € étaient prévus au budget 2021. 3 M € supplémentaires (excédent 2020) ont été votés le 8 juin.</p> <p>La newsletter UNSS du 8 juillet annonce des manifestations promotionnelles, de l'évènementiel et des compétitions.</p>	<p>Un maximum de rencontres doit être organisé. Les transports doivent être pris en charge financièrement par les services en territoire. L'achat de matériel doit pouvoir être envisagé. Encore faut-il que des directives claires soient données par la direction nationale pour impulser toutes ces dynamiques. Pour le SNEP-FSU, il est essentiel de démarrer les rencontres et championnats dès la rentrée. Seuls les arrêtés préfectoraux visant des restrictions pour raison sanitaire auraient la latitude pour freiner la reprise.</p>
<p>Un « contrat d'AS adapté » au plan de relance pour l'année scolaire 2021-2022.</p>	<p>Aucune info ne nous a été transmise sur ce contrat adapté, si ce n'est son nom, que nous avons découvert le 8 juillet dans la newsletter UNSS... Espérons que la « comm » UNSS ait bien enregistré ce qui a été dit à l'AG nationale le 8 juin ! C'est-à-dire une réduction de 66 % pour toutes les AS de lycées (pas de prélèvement en décembre et ajustement en janvier) ; et une réduction de 34 % pour toutes les AS de collèges (pas de prélèvement en décembre). Pour le SNEP-FSU, le contrat licences 2021-2022 doit être réduit pour toutes les AS qu'elles aient été affiliées ou non en 2020-2021. Les prélèvements de janvier doivent être ajustés et correspondre au taux de réduction annoncé. Nous y veillerons !</p>
<p>Les projets distanciels (Trophées des AS, « En route pour Paris » et Jeux des jeunes « En route vers l'INSEP ») font la UNE de la newsletter UNSS du 8 juillet.</p>	<p>Si le contexte COVID a conduit à l'élaboration de ce type de projets basés sur des tests de valeur physique ou des « exercices » éloignés de la complétude des APSA, l'UNSS ne doit pas persister dans cette voie au regard de la très faible adhésion qu'ils ont suscité chez les élèves (voir p.2). Pour le SNEP-FSU, l'urgence est de reprogrammer des entraînements et d'organiser des rencontres sportives et artistiques en présentiel.</p>
<p>La « sécurisation » de postes de personnels de droit privé dans les territoires ??? 1M € de l'excédent budgétaire 2020 pourrait être utilisé à cette fin si besoin (cf. décision de l'AG du 8/06/21).</p>	<p>Conscient de la charge conséquente de travail des cadres UNSS et de la rigueur exigée en termes de gestion financière, le SNEP-FSU déplore depuis de nombreuses années l'absence de PDP dans certains services. Nous demandons régulièrement depuis 2015 un groupe de travail pour discuter, au regard du contexte humain puis budgétaire, des critères d'implantation des postes de DP : a minima ½ poste par SD, 1 poste par SR et des moyens supplémentaires en fonction des particularités locales (nombres d'AS, de districts, de licenciés, de coordonnateurs d'activités, de la surface géographique, etc.) Il est regrettable que cette proposition de la DN arrive sans concertation préalable !</p>

Dès la rentrée une évidence, REJOIGNEZ LE SNEP FSU

Pour avoir plus d'informations

Pour agir ensemble, parce qu'on est plus fort

Pour participer aux débats qui traversent l'EPS et le sport scolaire

*Adhérer en ligne ou télécharger la fiche de syndicalisation,
RDV sur notre site www.snepfsu.net/syndic/*



TOUTE L'ACTU DU SPORT SCOLAIRE

www.snepfsu.net/sportsco/index.php